Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE057_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE057-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

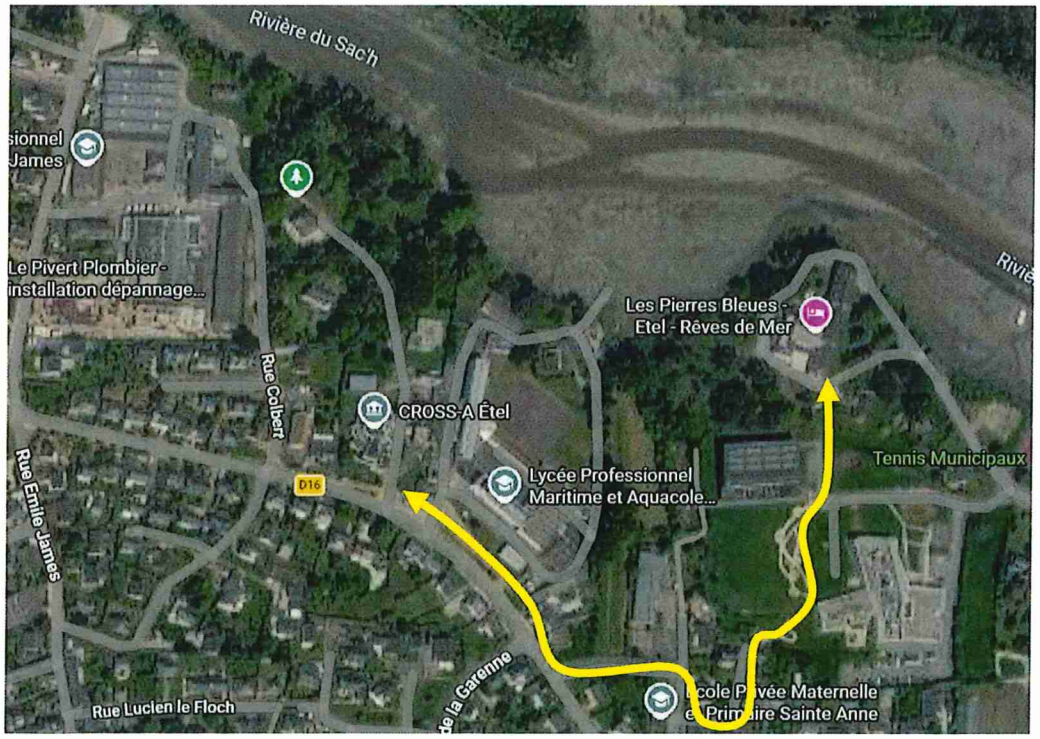
ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Demande de subventions - création d'un aménagement piétonnier sécuriser de liaison entre l'internat des Lycées et le site d'hébergement

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT

Monsieur le Maire expose que la Région Bretagne porte notamment les travaux de construction d'un service de restauration, la restructuration d'un internat mutualisé entre le lycée Professionnel Emile James et le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Jacques de Thézac situés sur la commune.



Publié ou Notifié le :

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE057_2026-DE

Pendant les travaux de restructuration de l'internat, les élèves sont logés dans la résidence « Les Pierres Bleues » (ancien EHPAD restructuré) gérée par une société privée. Afin de permettre les circulations des élèves entre les différents sites en toute sécurité, la commune a été sollicitée par les directeurs des établissements pour réaménager le parking et assurer un cheminement éclairé entre les différentes entités.

Coût des travaux estimés : 90 000 € HT.

Dépenses	**Montant HT**
VRD	85 000 €
ECLAIRAGE	5000 €
TOTAL	90000 €
Recettes	**Montant**
Amendes de Police	11 000 €
Autofinancement communal	55 000 €
Région Bretagne	25 000 €
TOTAL	90 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, les articles L.2334-24 et L.2334-25 relatifs à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, les articles R.2334-10 à R.2334-12 relatifs aux modalités de répartition du produit des amendes de police et aux opérations éligibles ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des travaux du 28 mai 2026 ;

Considérant que la commune souhaite réaliser l'opération suivante : création d'un aménagement piétonnier sécurisé de liaison entre l'internat des Lycées et l'hébergement temporaire des internes à la résidence les Pierres Bleues ;

Considérant que cette opération vise à améliorer la sécurité des usagers sur le domaine communal ;

Considérant que les travaux projetés relèvent des opérations susceptibles d'être financées au titre de la répartition du produit des amendes de police, notamment les aménagements liés à la sécurité routière, aux circulations douces et aux équipements de voirie ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 90 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

Entendu le rapport présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de création d'un aménagement piétonnier sécurisé de liaison entre l'internat des Lycées et l'hébergement temporaire des internes à la résidence les Pierres Bleues pour un montant prévisionnel de 90 000 € HT.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre de la répartition du produit des amendes de police, au taux le plus élevé possible.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE057_2026-DE

ARTICLE 3 : SOLLICITE une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du Contrat de Subvention pour la création d'un aménagement piétonnier sécuriser de liaison entre l'internat des Lycées et le site d'hébergement, au taux le plus élevé possible.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal et à assurer le financement de la part restant à charge de la commune.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi du dossier.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ETEL (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE057_2026-DE